

E 2300 Rom, Archiv-Nr. 37

*Le Ministre de Suisse à Rome, P. Ruegger,  
au Président de la Confédération, G. Motta*<sup>1</sup>

RP

Rome, 13 janvier 1937

J'ai bon espoir qu'à la faveur des derniers événements, la campagne irrédentiste, poursuivie par certaines feuilles lombardes, est désormais définitivement enrayée. D'une manière sommaire, je vous ai déjà relaté les conversations que j'ai eues, le 26 décembre dernier, avec M. Bastianini, Sous-Secrétaire des Affaires Etrangères, et, hier matin, avec le Comte Ciano, Ministre des Affaires Etrangères. Les assurances très positives – et allant même au-delà de ce que je pouvais escompter – du Comte Ciano, confirmant celles faites précédemment par M. Bastianini, sont de nature à nous libérer de l'inquiétude ressentie parfois dans notre pays à la suite des articles auxquels la «Provincia di Como», la «Cronaca Prealpina» et aussi le «Libro e Moschetto» ouvraient trop complaisamment leurs colonnes. Ce qui a déterminé l'attitude très nette du Gouvernement italien, c'est, d'une part, la bonne atmosphère créée au cours des dernières semaines, et qui est devenue particulièrement amicale à la suite de la reconnaissance de la conquête en Ethiopie; d'autre part, les décisions prises par l'autorité genevoise d'abord, par l'autorité fédérale ensuite, dans l'affaire du journaliste A'Prato<sup>2</sup>.

Avisé par M. le Ministre Bonna des mesures prises à Genève et envisagées à Berne à l'égard d'A'Prato, j'ai eu, le 26 décembre dernier, un entretien de près d'une heure avec M. Bastianini. En me référant à mes conversations antérieures avec le Sous-Secrétaire, j'ai rappelé le lien qui avait été, en fait, établi ici entre la permanence prolongée d'A'Prato sur notre territoire et la tolérance du retour périodique de la campagne déplaisante dans les feuilles lombardes mentionnées plus haut. J'ai reconnu qu'à la suite de l'intervention précédente du Ministère, cette campagne avait été interrompue, mais j'en ai signalé la recrudescence déplorable constatée au mois de décembre dernier. J'ai ensuite étalé un à un les articles suivants, choisis parmi ceux communiqués par notre Consul Général de Milan, articles qui vous ont été envoyés directement en annexe aux copies des rapports du Consulat des 10, 14 et 15 décembre:

Article intitulé: «Italia-Svizzera», paru dans le «Libro e Moschetto» du 5 décembre 1936;

article intitulé: «Giornalismo svizzero libero e perspicace?», paru dans le «Libro e Moschetto» du 5 décembre 1936;

article intitulé: «La Maschera e il volto», de Carlo Barili, daté de Coire, décembre, paru dans «La Provincia di Como – Il Gagliardetto» du 12 décembre 1936;

1. *Remarque manuscrite de Motta en tête du document*: Extrêmement intéressant et important! 18.1.37. M.

2. Cf. DDS 11, rubrique II.15.6.1; DDS 12, N° 6 et table méthodique.

article intitulé: «Le sgradite lettere ticinesi», paru dans «La Sera» du 14 décembre 1936.

Vous remarquerez que je n'ai pas cru opportun de signaler *toutes* les coupures envoyées par M. de Bavier. Il ne fallait, en effet, pas affaiblir notre thèse en voulant nous plaindre des polémiques de clocher avec des feuilles tessinoises et autres, et qui n'avaient rien à faire avec la tendance générale réellement dangereuse. A cette occasion, je voudrais me permettre de rappeler que nous aurions tort d'exagérer la portée d'entrefilets d'une presse locale visant des faits isolés se produisant des deux côtés de la frontière. Ce qui doit *exclusivement* retenir notre attention dans les volumineux dossiers de presse que le Consul Général de Milan fait très bien de réunir, à toutes fins utiles, ce sont ceux qui attaquent notre pays et nos autorités, qui agitent le spectre d'une germanisation inexistante pour promouvoir une sorte d'irrédentisme culturel, et enfin ceux, particulièrement fréquents au cours de l'année dernière, qui tâchent de diminuer le rôle de la langue rhéto-romanche ou même d'en nier l'existence.

M. Bastianini a lu devant moi chacun des articles que je lui avais apportés. Tous ont paru, aussi à lui, de nature à appeler une intervention de la part des autorités italiennes, sauf peut-être l'article du «Secolo Sera», dans lequel le correspondant de ce journal (le fils Scanziani?) a essayé de se disculper dans une polémique avec la «Nouvelle Gazette de Zurich». Pour situer notre réclamation réitérée et pour en souligner la grande importance de principe, j'ai rappelé à M. Bastianini (qui avait été en poste loin de Rome durant ces dernières années) les principales phases de l'affaire Colombi<sup>3</sup>, les révélations fâcheuses qu'elle nous avait apportées et le fait que, malheureusement, un groupe d'intellectuels en Italie paraît continuer à favoriser des mouvements pernicieux.

J'ai enfin dit que sur la base des déclarations recueillies antérieurement, j'avais cru pouvoir vous assurer d'une façon assez précise que la campagne des feuilles lombardes cesserait avec le règlement de l'affaire A'Prato; j'ai ajouté que si notre attente était déçue, je me trouverais personnellement dans une situation fort difficile.

M. Bastianini a démontré durant tout l'entretien une compréhension très haute de la situation. En élevant, comme c'est son habitude, le débat sur un plan général et constructif, il a convenu une fois de plus qu'il fallait mettre terme aux agissements dont nous avons eu trop à nous plaindre. En réponse à mon allusion que c'était en Italie même que je souhaitais voir naître un courant de vrais intellectuels qui critiqueraient le travail pseudo-scientifique d'un petit groupe de journalistes et écrivains, le Sous-Secrétaire d'Etat répondit qu'à son sens il fallait, en effet, s'engager dans cette voie, que la Légation tâche d'ouvrir en s'adressant notamment à M. Federzoni, Président du Sénat.

Comme mesure essentielle, il m'a confirmé que les deux Ministères des Affaires Etrangères et de la Presse et de la Propagande renouvelleraient immédiatement leurs injonctions précises aux directions des feuilles incriminées. J'ai donc eu, le 26 décembre dernier, des nouvelles très rassurantes.

Il m'a paru néanmoins indispensable de revenir sur cette question dans l'entrevue que j'ai eue hier avec le Comte Ciano, et qui était consacrée à toute

3. Cf. DDS 9, Nos 200, 207; DDS 10, Nos 123, 129, 145, 154; DDS 11, rubrique II.15.3.

une série d'affaires en cours (et à propos de chacune desquelles le Ministre m'a fait des déclarations très satisfaisantes). Le Comte Ciano m'ayant exprimé sa satisfaction du règlement de l'affaire A'Prato, en ajoutant qu'il avait chargé la Légation d'Italie à Berne d'être l'interprète de ses sentiments, j'ai insisté sur le geste correspondant que nous attendions des autorités italiennes. M. Ciano m'a confirmé (ce que je venais d'ailleurs d'apprendre de son Chef de Cabinet) que des instructions *très sévères* venaient d'être données la veille même pour que la campagne cesse une fois pour toutes. (Je vous renseigne séparément sur l'intervention personnelle du Chef du Gouvernement, qui a donné à ces ordres un caractère encore plus catégorique que nous ne pouvions l'attendre.) Le Ministre des Affaires Etrangères a conclu en disant que la «Provincia di Como», la «Cronaca Prealpina» et même l'organe du groupe universitaire fasciste «Libro e Moschetto» avaient été admonestés, et qu'en cas de récidive on procéderait au séquestre de leurs numéros.

Je crois vraiment, Monsieur le Président, qu'il aurait été difficile d'obtenir une satisfaction plus complète. J'en ai remercié le Comte Ciano en votre nom. Vous trouverez peut-être l'occasion de dire à M. Tamaro (qui, lors de son récent passage à Rome, avait cru qu'il était impossible d'envisager des mesures préventives à l'égard des feuilles lombardes en question) que vous avez pris acte des déclarations formelles et si satisfaisantes du Comte Ciano.

*P.S.* Au cours de mon entretien avec le Ministre des Affaires Etrangères, je lui ai remis un exemplaire de la brochure intitulée: «Les Rhéto-Romanches», de M. Peider Linsel, exemplaire qui avait été joint à votre obligeante lettre du 7 janvier, arrivé dans un moment très opportun. Je l'ai prié de mettre sous les yeux du Chef du Gouvernement la préface, rédigée par M. le Ministre Wagnière.